

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 6
<i>représentés</i>	: 2
<i>votants</i>	: 8
<i>Pour</i>	: 8
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt trois décembre deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du seize décembre deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr BREUX Sylvain.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge, Mme BOUR Coline à Mr CHASSAGNE Yannick

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mr BREUX Sylvain

Délibération 2024/069 en date du 23 décembre 2024

Fixation du prix de vente de l'eau 2024 pour la commune de Domps et la Communauté des communes Briance Combade

Madame Le Maire rappelle que, pour l'année 2023, les tarifs étaient les suivants :

- Abonnement : 42,00 € / compteur,
- m3 d'eau consommé : 1,05 € / m³,

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De fixer les tarifs des services d'eau pour les consommations relatives à l'année 2024 pour la commune de Domps et la Communauté des Communes Briance Combade conformément aux bases suivantes :
 - Abonnement : 45 € / compteur,
 - m3 d'eau consommé : 1.10 € / m³,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 23 décembre 2024.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20241223-D2024-069-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024



"L'ADJOINT par délégation"

Yannick Chassagne